
L'apport de la culture à l'économie en France

Description

L'ensemble des activités culturelles représentent 3,2 % du produit intérieur brut (PIB) en France, selon ce rapport commandé par les ministères de l'économie et de la culture. Avec une valeur ajoutée de 57,8 milliards d'euros en 2011, les activités culturelles pèsent autant que l'agriculture ou les industries alimentaires, quatre fois plus que l'industrie chimique et sept fois plus que l'industrie automobile. Ce secteur emploie 670 000 personnes. La part de la culture dans la richesse nationale a régulièrement augmenté, à prix constants, entre 1995 et 2005, date à laquelle elle atteint 3,5 %. L'effet de levier du soutien public, près de 14 milliards d'euros en 2012 dont 11,6 milliards en crédits budgétaires, attribués au secteur de la culture est ainsi mesuré. Les deux secteurs dont l'activité est proportionnellement la plus soutenue (environ 30 %) sont, d'un côté, l'accès à la culture et aux savoirs (bibliothèques, archives et enseignement culturel) et, de l'autre, l'audiovisuel (soutien aux entreprises et, pour le secteur public, redevance audiovisuelle et compensation du manque à gagner publicitaire en *prime time*). Tandis que les arts visuels (marché de l'art, design, photographie), le livre, l'architecture (hors écoles) et les industries de l'image et du son représentent les secteurs les moins aidés (< 1 % de la production). Entre ces deux extrêmes se trouvent le cinéma, le patrimoine, la presse et le spectacle vivant pour lesquels l'intervention publique représente 5 à 7 % de la production.

Mais cette étude souligne également que la part de la culture dans le PIB a chuté de 0,3 % depuis 2005. Diverses explications sont avancées : «*évolutions structurelles de la masse salariale ou des marges commerciales, baisse des prix des équipements technologiques grand public, effondrement du secteur de la musique enregistrée, mutations en profondeur du lectorat (presse et livre), crise économique depuis 2008 et captation d'une part de la valeur par des acteurs (notamment numériques) hors périmètre strictement culturel et/ou non français*».

Jérôme Itty, Morgane Weill, Bruno Durieux, Inspection générale des finances et Serge Kancel, Inspection générale des affaires culturelles, finances.gouv.fr, décembre 2013

Categorie

1. A lire en ligne

date créée

15 mai 2014

Auteur

françoise